

Le directeur général

Lille, le 11 mai 2026

Réf : 2026-4-59-DD

MACHAJ Valentin

Délégation départementale du Nord

Téléphone : 03 62 72 88 41

Courriel : ars-hdf-sse59@ars.sante.fr

Monsieur le directeur,

Mon service a examiné l'ensemble des éléments techniques transmis dans le cadre du projet d'extension du réseau de chaleur porté par DALKIA, ainsi que les compléments que vous avez ultérieurement apportés avec la Métropole Européenne de Lille (MEL).

Au terme de cette instruction, et après analyse conjointe avec les services compétents de la MEL, je vous confirme que le projet tel que décrit n'est pas soumis à la réalisation d'une étude par un hydrogéologue agréé.

En effet, les données techniques communiquées attestent que :

- la profondeur des tranchées prévues pour la pose du réseau reste inférieure au seuil réglementaire de 2,50 m applicable dans l'aire d'alimentation des captages sud de Lille ;
- les matériaux utilisés (tuyaux étanches, remblais inertes conformes aux prescriptions du PLUi et du PIG) ne présentent pas de risque identifié de dégradation de la qualité de la ressource en eau ;
- les mesures opérationnelles prévues pendant la phase travaux, notamment en matière de prévention des pollutions accidentelles, sont établies et intégrées à vos procédures de chantier.

Fabien BRÉMONT

Directeur en charge de la région Nord-Ouest et du Royaume-Uni

DALKIA

204 Rue Sadi Carnot, 59350, Saint Andre Lez Lille

En conséquence, aucune expertise hydrogéologique complémentaire n'est requise pour ce projet d'extension de réseau dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas de l'évaluation environnementale.

Je vous rappelle toutefois que, conformément aux prescriptions applicables en zone de protection de captage, toute situation accidentelle susceptible d'entraîner un risque de pollution de la ressource en eau doit être immédiatement signalée aux autorités environnementales compétentes, dont l'agence régionale de santé et la MEL.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur général de l'ARS Hauts-de-France
et par délégation
Le directeur de la délégation départementale du Nord
Jean-Christophe CANLER

